

Prise en charge des frais d'optique dans le cadre du régime complémentaire

OBJECTIFS :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre l'environnement des soins optiques pour une meilleure maîtrise du risque

Modalités d'accès: Fiche d'inscription, entretien, test de positionnement.

Délais d'accès : 2 semaines

DURÉE

14 heures sur 2 jours

TARIF NET DE TVA

Inter : 560 €

Intra : nous consulter

EFFECTIF

Minimum : 6

Maximum : 12

LIEU DE FORMATION

Paris

Rosny-sous-bois

Pontault-Combault

CONTACT

01.75.85.15.14

service-client@arcanes-
formation.com

INDICATEURS DE PERFORMANCE 2024

Taux de Réussite : 100%

Taux de Rupture : 0%

Taux de recommandation :
100%

PROGRAMME

- Anatomie de l'œil
- Troubles de la vision
- Verres
- Prescription
- Différentes règles de prise en charge par l'assurance maladie
- Principales dispositions conventionnelles relatives aux opticiens
- Dispositions du contrat responsable
- Différents types de garanties existant dans les contrats
- Chirurgie ophtalmologique
- Principales difficultés rencontrées dans les devis / factures
- Réforme 100 % santé

PUBLIC

Collaborateurs en magasin d'optique souhaitant acquérir les connaissances de base des règles de prise en charge des frais d'optique.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques.
Exercices pratiques.
Jeux de rôles.
Travail individuel ou en sous-groupe.

Salle équipée d'un vidéo-projecteur, écran, paperboard.

EVALUATION

Test de fin de formation pour évaluer les acquis.
Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

PROFIL FORMATEUR

Formateur expert et professionnel.

SUIVI ET VALIDATION

Feuille d'émargement.
Attestation de fin de formation.



01.75.85.15.14



contact@arcanes-
formation.com



www.arcanes-
formation.com